



Ecole élémentaire Léo Drouyn 16 rue Paul Lamarque 33430 BAZAS :	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 3^{er} TRIMESTRE 20 juin 2019
---	--

Circonscription : LANGON

Présents :

Présidente (directrice d'école) : Mme Laporte

Equipe enseignante :	Mmes Abballe, Aramburu, Bertrandie, Blanchet, Boyer, Laporte, Larré, Lepigre, Sarciat, Thibaut, Vello, Vigneau, M.Coiz, M. Dallez, M. Baradel
Parents élus :	A.I.P.E : Mmes Chazelle, Lewis, Masselin, Roussel FCPE : Mmes Dechamps, Dupeyron, Pilliaudin
Adjoint chargé des affaires scolaires :	M. Cros
DDEN	Mme Brédat
Invités : Responsable pause méridienne:	Mme Montagne
Présidente « Aide à la jeunesse »	Mme Faget

Excusés : M. Méot (Inspecteur de l'Education Nationale), M. Bosset (Maire) Mmes Laville, Lévêque, Bernard, Dezest et Leroux (enseignantes), Mme Pujos (FCPE), Mme Cillard (FCPE), M. Rivierre

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Mmes Abballe, Mme Masselin (AIPE)

Mme Laporte remercie la FCPE qui offre un chèque d'un montant de 300€ au profit de la coopérative scolaire.

- **Parcours de l'élève**

- Actions RASED mises en place cette année**

Mme Larré Maitresse G, en charge de l'aide à dominante relationnelle, présente le bilan :

Elle explique qu'elle a réalisé cette année un certain nombre d'actions et d'interventions avec comme objectif principal « vivre et travailler avec les autres. » Cela à travers l'accueil pour les élèves dont l'adaptation à l'école est difficile et les ateliers philo pour apprendre à prendre en compte et respecter la parole des autres et donc à se décentrer, condition nécessaire pour une bonne appréhension des apprentissages. Ces ateliers ont eu lieu en demi-groupe, l'enseignante de la classe profitant d'avoir elle aussi un demi-groupe avec lequel elle a pu différencier et apporter une aide plus conséquente. Elle a également fait de l'observation et de la co-intervention en classe, sous forme d'ateliers lecture écriture, avec la création d'un jeu des autoportraits dessinés et écrits, en situation d'interactions des élèves entre eux. Elle a également participé à la passerelle GS/CP qui est aussi un moment important de son action puisqu'elle assurera la continuité du suivi des futurs CP. Cette année Mme Larré étant en formation, elle est intervenue seulement sur Bazas. Son action a touché environ 80 enfants. L'an prochain elle devra couvrir un secteur défini par l'IEN, comprenant 17 écoles.

La fonction de Maitresse E à dominante pédagogique. est remplie par Géraldine Wargnies. Elle intervient à Bazas élémentaire où elle travaille essentiellement avec les enfants du cycle 2 et cette année un enfant allophone en CM2. Elle a dans le cadre de l'accompagnement de cette élève en CM2 participé à la liaison CM2 Collège, afin de faciliter son adaptation, et donner des repères à la famille. Elle travaille en petits groupes d'aide sur le français et les maths, mais aussi en co-intervention dans les classes de CP. Son action a concerné une trentaine d'enfants

La psychologue de l'Education Nationale, Sylvie Badets, apporte des aides ponctuelles aux familles par l'analyse de la difficulté lorsqu'elle se montre persistante ou résulte de différentes problématiques psycho-affective qui viennent entraver l'accès aux apprentissages. Pour cela elle est amenée à réaliser des bilans psychologiques et/ou des observations en classe. Elle est présente dans le suivi des enfants porteurs de handicap, ce qui est le cas pour 12 enfants scolarisés en classe ordinaire et 24 en ULIS école. Une réalité de scolarité qui l'amène à repenser ses interventions pour l'année prochaine (Cf plus d'observations sur des temps plus longs) avec la difficulté de la mise en place que cela va représenter en raison d'un secteur géographique très lourd. Quelques suivis ont pu être assurés, en termes d'espace de parole où l'enfant peut venir travailler une problématique passagère, concernant son adaptation à l'école par exemple. Elle a également participé à la passerelle GS/CP. Ses interventions ont concerné 74 enfants sur l'école élémentaire.

- **Vie de l'école**
Restauration

AIPE : * *Au collège Ausone de Bazas : "Du tissu plutôt que du papier - Le traitement des déchets a vu une expérience originale, [...] avec une trentaine de volontaires qui, pendant une semaine, ont récupéré les serviettes en papier utilisées lors des repas au restaurant scolaire du collège. Ce ne sont pas moins de 7 kg, soit environ 400 serviettes par repas, qui partent ainsi à la poubelle, ne pouvant être légalement recyclées. Il en est ressorti la proposition que l'on stoppe la fourniture des serviettes en papier et que chacun vienne avec sa propre serviette en tissu, qu'il gardera dans son casier." Extrait d'un article paru dans Sud-Ouest le 09/05/2019.*

Une telle initiative serait-elle envisageable à l'école primaire ?

Mme Laporte rappelle qu'il y a quelques années, la même expérience a été menée pendant un mois pour que les élèves prennent conscience qu'ils utilisaient beaucoup trop de papier pour s'essuyer les mains. Après la pesée des papiers récoltés, des affiches avaient été élaborées par les élèves et ils avaient fait attention à leur utilisation qui avait diminuée.

M. Cross n'a pas d'opposition de principe sur le fait que les élèves amènent leurs serviettes mais il faut réfléchir à la mise en place d'un tel dispositif. En effet, il n'y a pas de casiers dans la cantine, les élèves rentrent d'un côté et sortent de l'autre.

Mme Chazelle de l'AIPE précise que l'AIPE a imaginé un système avec un responsable par classe qui récupère les serviettes dans un panier. Mme Laporte a expérimenté ce système et il n'a pas été concluant (les serviettes dans le panier étaient sales, oubliées et cela posait un problème d'hygiène). Mme Montagne rappelle qu'il y avait autrefois des serviettes tissu et que les parents d'élèves avaient demandé à ce qu'elles soient remplacées par du papier pour des questions d'hygiène.

À la maternelle, il n'y a que 120 élèves et les serviettes sont lavées tous les jours par les agents de service. La municipalité n'est pas contre le fait d'utiliser des serviettes en tissu lavées par la famille mais comment mettre cette organisation en place ?

Les parents d'élèves vont y réfléchir.

Bilan aide aux devoirs assurée par des bénévoles

Mme Laporte donne la parole à Mme Faget, présidente de l' « Aide à la jeunesse ». Cette dernière fait le bilan de l'aide aux devoirs. Cette année il y avait 26 intervenants bénévoles au départ. Le lundi il y avait 13 enfants avec 7 adultes ; le mardi 10 enfants pour 5 adultes ; le jeudi 13 enfants pour 8 adultes et le vendredi 8 enfants pour 6 intervenants. L'association essaie de maintenir 2 enfants pour un intervenant et parfois les met en relation pour faire de l'interaction. La remise aux parents à la sortie a été problématique parce que ce n'est jamais la même personne qui vient. Mme Faget a donc fait une fiche par élève avec le nom des adultes susceptibles de venir chercher l'enfant. L'an prochain 5 personnes arrêteront. L'Association recrute.

M. Cros rajoute qu'une ou deux fois des parents ne sont pas venus chercher leur enfant à la sortie de l'aide aux devoirs. Si l'enfant n'est pas inscrit au périscolaire, il ne peut pas y être accueilli après l'aide aux devoirs. Certains parents ont refusé d'inscrire leur enfant et l'association a été ennuyée. Il est rappelé que l'inscription au périscolaire est gratuite. Mme Faget demande si la caisse de la ludothèque utilisée pendant les récréations du cycle 2 peut être rangée ailleurs. Elle sera mise dans la bibliothèque pendant l'aide aux devoirs afin de ne pas inciter les enfants à y toucher.

Mme Laporte donne des informations sur le dispositif « devoirs faits » qui s'étend au premier degré. « Ce dispositif est conçu en fonction des besoins des élèves de façon à favoriser une forme de sérénité à la maison

sur ces sujets et à contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants » extrait du courrier de M. l'Inspecteur de circonscription, M. Méot, daté du 17 décembre 2018.

L'équipe enseignante a décidé en conseil des maîtres de ne pas mettre en place ce dispositif car l'association « Aide à la jeunesse » prend déjà les enfants qui en ont besoin. De plus les bénévoles de l'aide aux devoirs ne travaillent qu'avec un ou deux élèves, ce qui permet une aide individualisée. Alors que les enseignants volontaires pour le dispositif « devoirs faits » auraient des groupes de 6 à 12 élèves. Souvent ce ne sont que des révisions de leçons, de la lecture et des mots à revoir. Il est plus facile de faire ce travail avec 1 ou 2 élèves. L'association « Aide à la jeunesse » est partenaire de l'école depuis plus de 10 ans. « Les devoirs qui sont donnés en dehors de la classe et qui prolongent le travail fait en classe, sont parfois une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille » extrait du courrier de M. l'Inspecteur. C'est pour cela que les enseignants souhaitent poursuivre ce partenariat car il a permis de réduire ces inégalités.

Mme Laporte profite de ce moment pour remercier chaleureusement l'association pour son engagement renouvelé chaque année.

- **Fonctionnement de l'école**
Coopérative : commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes se réuniront en septembre (avant le 30 septembre) pour la vérification et la validation des comptes.

Préparation du bureau des élections pour l'année 2019-2020

Mme Laporte rappelle qu'une réunion doit avoir lieu dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire avec les responsables des associations de parents d'élèves afin d'arrêter le calendrier et le déroulement des opérations électorales. Cette réunion aurait lieu le jeudi 12 septembre à 12h avec Mmes Chazelle et Pujos.

- **Organisation de la rentrée**
Structure de l'école, effectifs

A ce jour l'effectif à la rentrée sera de 320 élèves dont 24 élèves inscrits dans le dispositif Ulis. 51 CP, 51 CE1, 63 CE2, 66 CM1 et 65 CM2 et 24 élèves dans le dispositif Ulis

AIPE : Certains parents ont noté le poids un peu excessif des cartables des enfants en fin de mois. Serait-il possible d'échelonner les cahiers à signer ?

Mme Vello explique que l'équipe enseignante a été surprise par la question parce que normalement les cahiers sont à signer de façon échelonnée. Les parents concernés sont invités à en parler directement à l'enseignant concerné. Si le cartable est trop lourd, les parents peuvent aussi dans un premier temps faire le tri de ce qui doit être dans le cartable. Il est rappelé que la structure d'un cartable à roulettes est très lourde. Il y a beaucoup d'escaliers dans notre école, ces cartables à roulettes ne sont pas du tout adaptés.

Serait-il possible d'envisager la création d'un site web de l'école (ou d'une page dédiée sur le site de la mairie) afin de communiquer sur les sorties, voyages, actualités, etc. ?

Les enseignants rappellent que certaines classes ouvrent un espace numérique de travail (ENT) pour leur classe. M. Coz dit qu'un espace pour l'école peut être ouvert mais l'expérience de l'ENT dans les classes a montré que cela prend beaucoup de temps pour le tenir à jour et peu d'élèves et parents se connectent.

Mme Laporte explique que l'école n'a pas le droit d'ouvrir un site web autre que celui proposé par la Direction Académique.

L'AIPE remercie les parents qui se sont mobilisés à ses côtés contre la loi Blanquer. 216 élèves absents lors de l'opération « école morte » soit 66%.

Mme Laporte remercie les parents élus, la mairie et les associations pour leur partenariat constructif au service des élèves et de l'école pendant toute cette année scolaire puis elle adresse ses remerciements à toute l'équipe enseignante pour son engagement et son professionnalisme toujours au rendez-vous.

Fin du conseil d'école : 19h15

Fait à Bazas le 21 juin 2019

La directrice,
Mme Laporte

Les secrétaires de séance :
Mmes Abballe et Masselin